
**Rapport de la Commission des finances du Conseil communal
d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR21.18PR
concernant
la 1^{ère} série de compléments au budget 2021**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 19 mai 2021.

Elle était composée de Madame Marisa PARDO excusée et remplacée par Monsieur Stéphane BALET, Messieurs Ervin SHEU, Pierre HUNKELER, Laurent ROQUIER, Jean-Claude DYENS, Roland VILLARD et du soussigné, président, désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée de M. Jean-Daniel CARRARD, Syndic, et M. Fabrice WEBER, Chef du Service des finances, nous les remercions pour les compléments d'explications et réponses à nos questions.

Pour rappel, le Conseil communal a déjà accepté une demande de crédit complémentaire de CHF 500'000.- (PR21.06PR) d'une rallonge financière pour le fonds de secours « Ville d'Yverdon solidaire » et l'opération « Assiettes solidaires » lors de sa séance du 25 mars 2021.

Outre le fonds de secours mentionné ci-dessus, la crise sanitaire actuelle n'a pas eu d'impact sur la présente demande de crédits complémentaires au budget. En effet, l'ensemble des demandes sont liées à des événements propres à la gestion de la Ville.

Outre les éléments précités, la Commission des finances apporte les commentaires suivants sur les différents postes du préavis :

Administration Générale

100.3185.00 Honoraires, frais d'expertises et cachets CHF 20'000.-

Il s'agit d'une demande émanant directement du Bureau du Conseil communal

427.3011.00 Traitements CHF 49'000.-

Tout en comprenant l'urgence de la situation, la COFI s'interroge s'il n'avait pas lieu d'intégrer ce montant dans le crédit d'investissement (PR21.17PR) de CHF 500'000.-

Urbanisme et bâtiments

355.3141.12/23 Amélioration des bâtiments scolaires CHF 20'000.-

il s'agit simplement d'une adaptation

355.3141.10/43 Entretien courant des bâtiments scolaires CHF 19'000.-

Travaux nécessaires suite à des dégâts/déprédation causés à ces installations

425.3185.00 Honoraires, frais d'expertises et cachets CHF 45'000.-

Représentent des travaux complémentaires liés à LAT sur Gressy et Sermuz

Sécurité publique

180.3657.01 Participation TRAVYS CHF 50'000.-

Cela va occasionner une modification du contrat de prestations lors du budget 2022.

Amendement

Le présent préavis comporte une petite erreur dans son article 2, à savoir qu'il ne prend pas en considération la demande de crédit complémentaire de CHF 500'000.- (PR21.06PR) d'une rallonge financière pour le fonds de secours « Ville d'Yverdon solidaire » et l'opération « Assiettes solidaires » lors de sa séance du 25 mars 2021.

Dès lors la COFI vous propose de l'amender de la manière suivante :

Article 2.- amendé La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévues au budget 2021		3'538'770.-
Crédit complémentaire PR21.06PR		500'000.-

	Modification des charges	Modification des revenus	
1. Administration générale	91'450	0	
2. Urbanisme et Bâtiments	104'000	0	
3. Travaux et environnement1	15'960	0	
4. Jeunesse et cohésion sociale	42'790	0	
5. Sécurité publique	<u>60'000</u>	<u>0</u>	
	314'200	0	
Charges supplémentaires			314'200.-
Revenus			0.-

Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires		4'352'970.-
---	--	--------------------

Conclusions :

En conclusion, la Commission des finances relève le montant des crédits complémentaires correspond à la moyenne de ceux présentés lors des années précédentes. Fort de cet élément, elle encourage la Municipalité à poursuivre dans cette voie pour les années futures permettant d'avoir une meilleure maîtrise budgétaire.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'unanimité de ses membres, d'approuver :

- l'article 1 tel que présenté par la Municipalité
- l'article 2 tel qu'amendé ci-dessus.

Olivier JAQUIER



Président

Yverdon-les-Bains, le 30 mai 2021.